

29. APRIL 1877

241

116

J.I. 2/9

*Der Präsident der Gotthardbahndirektion, A. Escher,
an den Vertreter der Gotthardbahngesellschaft in Rom, C. Maraini*

Kopie
S

Zurich, 29 avril 1877

J'ai bien reçu vos deux lettres du 24¹/26² crt.

J'aurais préféré vous télégraphier, mais vu la nature délicate des communications que j'ai à vous faire, je suis forcé de vous écrire.

Les propositions de l'Allemagne concernant la réorganisation de l'entreprise du Gothard sont malheureusement inadmissibles et en voici les raisons:

1. Si, comme le portent ces propositions, on abandonnait les lignes Lucerne—Immensee, Zug—Arth et la ligne du Monte-Ceneri, il est plus que probable que les Cantons et Chemins de fer suisses spécialement intéressés à ce que ces lignes s'exécutent, non-seulement refuseraient de continuer à payer leur part de la subvention suisse de 20 millions de francs, mais réclameraient encore le remboursement immédiat des sommes qu'ils ont déjà versées à ce titre, et il se pourrait fort bien que, par suite de cela, on se vît privé de plus de la moitié de la subvention suisse de 20 millions de francs.

2. Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'en présence de la position qui serait faite aux actionnaires, d'après les propositions de l'Allemagne, le versement des derniers Frs. 200.— par action, qui représente une somme de Frs. 13,600,000.—, ne s'effectuerait pas.

3. Le Consortium pour la formation du capital de construction du chemin de fer du Gothard qui s'est chargé dans le temps des 68 millions de francs de capital-obligations et qui a encore à prendre la IV^{ème} série de 20 millions de francs, se prévaudrait inmanquablement et avec un succès indubitable de la circonstance que les conditions sous lesquelles il s'est engagé à prendre le capital-obligations sont essentiellement modifiées par les propositions allemandes, et par suite de cela il se refuserait à prendre cette IV^{ème} série. Cela est d'autant plus certain que le dit Consortium est tenu à prendre ces obligations au cours de 95, tandis qu'elles sont actuellement au plus à 40!

4. Il serait impossible de trouver dans le public le placement pour une émission ultérieure de 25¹/₂ millions de francs à 5%. D'après l'exposé de l'Allemagne, tout ce qu'on pourrait faire pour engager le public à souscrire à un nouvel emprunt, serait de présenter un calcul de rendement qui permette d'espérer un intérêt de 5%; mais on sait ce que le public pense de telles promesses de rendement et cela surtout s'agissant de l'entreprise du Gothard où il y a déjà eu tant de déceptions. Il est donc impossible de supposer qu'à ces conditions on puisse placer la moindre somme.

1. *Als Annex abgedruckt.*

2. J.I. 67/M.

Il est évident, d'après ce qui précède, qu'environ 68 millions de francs sur lesquels comptent les propositions de l'Allemagne, feraient défaut. Par conséquent le programme sur lequel se basent ces propositions est, sous le point de vue financier, inexécutable. Or, ou l'on veut l'exécution de l'œuvre du Gothard ou on ne la veut pas. Il n'est pas douteux que l'Allemagne ne la veuille sincèrement; mais dans ce cas il ne faut pas prendre un chemin qui ne permet évidemment pas d'atteindre le but.

Si, par les raisons susindiquées, les propositions de l'Allemagne sont inadmissibles, les autres que vous m'avez communiquées et dont je ne veux pas nommer l'auteur le sont encore moins, et quand vous et M. Depretis les qualifiez «d'absurdes», ce n'est que trop vrai.

La Suisse a réclamé à Berlin contre l'idée qu'on s'entende préalablement par voie de correspondance sur les points fondamentaux qui devraient alors servir de bases obligatoires pour la nouvelle Conférence internationale, et a demandé que ces points soient, surtout et en première ligne discutés dans la Conférence internationale. Le Gouvernement Allemand a reconnu le bien-fondé de cette demande et y a adhéré. Il désire aussi que la Conférence internationale se réunisse au plus tôt.

Dans cet état de choses, il me semble qu'il serait excessivement à désirer que l'Italie s'associât à cette manière de procéder sur laquelle l'Allemagne et la Suisse sont d'accord et que le Gouvernement Italien ne tardât pas davantage à répondre à la Note³ du Conseil fédéral du mois de Décembre dernier, en se déclarant disposé à prendre part à la Conférence internationale proposée par le Gouvernement Suisse. Mais alors il faudrait que les Délégués Italiens ne fussent pas liés par des instructions absolues et qu'il leur soit laissé la faculté de discuter, sans parti pris, même les bases d'un arrangement, comme l'Allemagne et la Suisse sont disposées à le faire.

Je vous prie de faire tous vos efforts pour que le Gouvernement Italien se place sur ce terrain.

Vous pouvez compter sur ma discrétion absolue relativement au document⁴ que vous m'avez communiqué.

A l'avenir, pour suivre votre exemple, je signerai mes dépêches télégraphiques du nom de «Keller», ce dont je vous prie de prendre bonne note.

ANNEX

J.I. 67/M

*Der Vertreter der Gotthardbahngesellschaft in Rom, C. Maraini
an den Präsidenten der Gotthardbahndirektion, A. Escher*

S

Rome, 24 avril 1877

Les intrigues bureaucratiques [*sic!*] et les antipathies qu'on a couvées dans ces dernières années contre la Société du Gothard, malgré mon action persistante, ont prévalu au Ministère des Travaux Publics.

3. *Vgl. Nr. 105.*

4. *Nicht ermittelt.*

29. AVRIL 1877

243

Enfin le Ministre a communiqué au Président du Conseil son avis sur la question du Gothard, qui prend pour base le travail de la Commission (Massa, Biglia, Ferrucci). Monsieur le Président Depretis, qui n'accepte pas ces conclusions absurdes, m'a donné connaissance aujourd'hui de ce rapport absurde sous tous les aspects: J'en prends *copie* et je vous l'envoie d'une manière tout à fait *réservee*. M. le Président du Conseil a reconnu avec moi l'absurdité de ces propositions qu'il repoussera. Mais je dois constater que ses dispositions qui étaient excellentes [*sic!*], ont été ébranlées dans ces derniers temps par la gravité de la situation parlementaire qui est faite à son Ministère. — D'un côté une condition financière qui n'est pas prospère; la question générale des chemins de fer qu'on n'a pas encore pu résoudre; d'un autre côté les prétentions d'une grande partie de la majorité pour avoir des nouvelles lignes dans les provinces du Midi; tout cela, malheureusement, a contribué à modifier sensiblement les idées de M. Depretis. Mais malgré cela M. Depretis n'acceptera pas sûrement les idées du Ministère des Travaux Publics. Il acceptera au contraire les propositions du Gouvernement Allemand. Son idée fixe c'est d'avoir la ligne Gênes-Rhin; tout le reste, dit-il, on l'exécutera après.

Je ne vous dis pas tous les efforts que j'ai fait dans ces malheureuses conditions, sans un appui et sans trouver dans le Parlement Italien et dans le pays aucune personne qui voulût soutenir avec moi vigoureusement la cause du Gothard. Les seuls amis qui nous restent sont Messieurs Depretis et Correnti. Mais ils doivent compter, eux aussi avec le milieu hostile qui nous entoure. Tout cela me décourage profondément; mais je résiste et ne me donne pas pour vaincu.

M. Depretis, je dois vous le dire, a eu le tort grave de retarder d'une manière si déplorable, les négociations et les études nécessaires. S'il avait travaillé immédiatement en Janvier, on aurait pu faire beaucoup plus; mais ces retards ont été funestes.

L'hostilité du Ministère des Travaux Publics est manifeste. M. Zanardelli, mon ami personnel, m'avait promis le rapport de la Commission, mais lorsqu'il a vu ces conclusions il m'en a fait un mystère. Vous verrez dans le ton de ce rapport, les raisons pour lesquelles on voulait me le laisser ignorer.

Au point où en sont les choses, si vous le jugez possible et convenable, je vous conseille d'accepter immédiatement le projet allemand, que j'ai lu et que vous connaissez certainement et qui du reste se trouve résumé dans le Rapport que je vous envoie. Lorsque la grande ligne sera assurée, on étudiera les moyens pour résoudre les autres questions. Mais si vous vous décidez, ne perdez pas un seul jour; agissez à Berlin pour qu'on interpelle de nouveau l'Italie et j'agirai à Rome.

Croyez-le-moi, cher et honoré Monsieur, personne, j'ose le dire, ni en Italie, ni même en Suisse, ne partage comme je le fais, vos légitimes inquiétudes au sujet de l'avenir de la grande entreprise. J'en suis affligé comme d'un malheur personnel. La seule satisfaction qui me reste c'est d'avoir fait toujours loyalement et activement mon devoir. Mes silences, attribuez-les aux conflits intérieurs dans lesquels je me trouvais espérant toujours de vous donner une bonne et définitive nouvelle. Mais les dates que vous trouverez dans le Rapport vous montreront que les retards ne sont pas imputables à moi.

Je vous recommande toute réserve sur le document confidentiel que je vous transmets et duquel je ne peux pas même en conserver copie. Toutes vos observations veuillez me les envoyer sans retard.

PS. Veuillez excuser la hâte avec laquelle je vous écris pour ne pas tarder l'envoi du Rapport.